



**PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R52-2026-180

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R52-2026-09-01-00013 - Arrêté 2026/DREETS/Pole T-75 signé le 01 septembre 2026 portant Subdélégation CPT à Agents Pôle T (2 pages)

Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

R52-2026-09-01-00013

Arrêté 2026/DREETS/Pole T-75 signé le 01
septembre 2026 portant Subdélégation CPT à
Agents Pôle T

Décision n° 2026/DREETS/Pôle T/75

**portant subdélégation de signature en matière d'actions d'inspection
de la législation du travail**

Le Responsable du pôle « politique du travail »,

VU le code du travail, notamment les articles R.8122-2 et suivants,

VU le livre VII du code rural et de la pêche maritime,

VU le livre I du code de la sécurité sociale,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté du 05 février 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Monsieur Jérôme GIUDICELLI sur l'emploi de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, à compter du 18 mars 2024,

VU l'arrêté du 25 juillet 2024 du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, de la ministre du travail, de la santé et des solidarités portant nomination de Monsieur Alain OLLIVIER, Directeur du travail, sur l'emploi de Directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail », à compter du 1^{er} septembre 2024,

VU la décision n° 2026/DREETS/Pôle T/74 du 1^{er} septembre 2026 portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du Directeur régional dans le domaine de l'inspection de la législation du travail,

VU l'article 2 de la décision susvisée autorisant Monsieur Alain OLLIVIER à subdéléguer sa signature aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature en matière d'actions d'inspection de la législation du travail telles que définies dans la décision de délégation n° 2026/DREETS/Pôle T/74 du 1^{er} septembre 2026 est donnée à :

- Madame Sylviane CORDONNIER, Directrice du travail,
- Monsieur Laurent BOULANGEOT, Directeur du travail,
- Monsieur Bertrand VIGIER, Directeur adjoint du travail.

Article 2 :

Pour l'exercice de cette délégation, les agents désignés à l'article 1 feront précéder leur signature de la mention :

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,
Pour le Directeur et par délégation,

Article 3 :

La décision n° 2025/DREETS/Pôle T/110 du 1^{er} septembre 2025 est abrogée à compter du 10 septembre 2026.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 10 septembre 2026 et fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1^{er} septembre 2026

Le Responsable du pôle « politique du travail »,

Signé

Alain OLLIVIER,
Directeur régional adjoint.